



POLICE
MUNICIPALE

EH/IE
APM 11/474

ARRETE MUNICIPAL
PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2^{ème} CATEGORIE

PERMIS N°039/2011
DELIVRE A **Jimmy COLUCCI**
DATE DE LA DELIVRANCE : **24 mars 2011**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,

VU le code rural et notamment les articles L.211-11, L.211-12, L.212-13, L.212-13-1, L.212-14, L.212-10 et suivants,

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural,

VU le décret n° 2008-1158 du 10 novembre 2008 relatif à l'évaluation comportementale des chiens prévue à l'article L.211-14-1 du code rural et à son renouvellement,

VU les documents fournis par **Monsieur Jimmy COLUCCI**

propriétaire détenteur (1) du chien dénommé **CURLY**
Agé de **3 ans et 8 mois** de sexe **Femelle** de type **AMERICAN STAFFORDSHIRE**

VU les pièces énumérées ci-dessous, produites à l'appui de la demande, conformément aux exigences de l'article L.211-14 du code rural, soit :

L'identification du chien : tatouage ou **transpondeur n°250269801079839** en date du **04 septembre 2007**

Le certificat vétérinaire de vaccination antirabique du chien en date du **12/04/2010 au 11/04/2011**
Délivré par **Dr Vétérinaire GOLINVAUX 72 boulevard Joffre 17390 LA TREMBLADE**

L'attestation d'assurance délivrée le **17 mars 2011 (du 17/03/2011 au 1^{er} /01/2012)**
Par (2) **AXA ASSURANCES/OCG ASSURANCES 36 rue de Picpus 75012 PARIS**

L'attestation d'aptitude délivrée le **14 septembre 2010**
Par (3) **Monsieur RENO David 8 rue du Docteur Tavera 17000 LA ROCHELLE**

Les résultats de l'évaluation comportementale du chien qui est classé au niveau (4) **1** de risque de dangerosité
Effectué par le **Dr François CHARRIER 42 rue Marc Jeanjean 17160 MATHA** vétérinaire agréée par arrêté préfectoral.

ARRETE

Article 1^{er} : il est délivré un permis de détention à : **Monsieur Jimmy COLUCCI**
Demeurant à **5 allée des Fusains à 17200 ROYAN** détenteur propriétaire du chien (1)
Dénommé **CURLY** née le **04/07/2007** de sexe **Femelle**
Numéro d'identification du chien **250269801079839** race **AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER**
Catégorie du chien : 2^{ème} catégorie

Article 2 : **Monsieur Jimmy COLUCCI** est tenu une fois le permis accordé :
Y à tenir en permanence à jour la vaccination antirabique du chien ainsi que l'assurance garantissant sa responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal
Y et à renouveler l'évaluation comportementale du chien selon le niveau de risque de dangerosité de ce dernier, conformément aux conclusions du vétérinaire et à l'article D.211-3-3 du code rural.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence le titulaire du présent permis devra le présenter à la mairie du nouveau domicile.

Fait à ROYAN le, 24 mars 2011

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 mars 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

(1) cocher la case correspondante
(2) Nom de l'assureur
(3) Nom et adresse du formateur
(4) Mettre 1,2,3,4 selon le document du vétérinaire de l'évaluation